



CONTRACTUEL·LES
DE TOUS LES SERVICES

ORGANISONS-NOUS

La CGT a proposé ce 11 février une rencontre sur le midi avec les collègues contractuel·es des services des impôts des particuliers et fonciers, afin de discuter des problématiques que peuvent rencontrer ces collègues dans les services, mais aussi afin que notre syndicat puisse au mieux comprendre les nouveaux enjeux de ce statut.

Et à cette invitation, les collègues ont donc répondu présents, environ une quinzaine de collègues contractuel·es sont venu·es, sur une trentaine d'invitations, et avec plein de choses à dire et de questions spécifiques à leur statut !

Tout d'abord, les questionnements se font sur le statut en tant que tel de contractuel, et la différence de fait, face au statut de fonctionnaire.

En effet, ce statut est nouveau pour la direction des finances publiques du 44, en effet, ce sont environ 140 emplois contractuels recruté depuis 2 à 3 ans. Face au déficit de postes et d'attractivité du 44, le grand chef M. Giraud a dégainé son nouvel outil, le recrutement par contrat à durée déterminé de 3 ans. Mais la question ne se pose jamais sur pourquoi les collègues qui passent le concours ne prennent pas leur poste, alors qu'à côté, la direction arrive à attirer des collègues venant du privé.

Pour la CGT Finances Publiques, les agent·es contractuel·es sont avant tout des collègues qui subissent la précarité de leur statut.

Pour la notre syndicat, la revendication initiale est bien que le recrutement

se fasse par le concours, revendication historique de la CGT.

Cependant, nous ne souhaitons pas, une fois les collègues arrivés dans les services, que soit fait une différenciation, entre le statut de contractuel·e et de fonctionnaire, chaque collègue doit pouvoir faire son travail sans avoir l'épée de Damoclès de la précarité d'un contrat de travail.

Les contrats de 3 ans ne sont pas satisfaisants, et souvent sans perspectives de reconduction. Certains contrats ne font même pas 3 ans précisément, ce qui risque de poser des problèmes pour le renouvellement et à terme une éventuelle CDIisation au bout de 6 ans et un risque de pression à la reconduction du contrat.

De plus dans un contexte budgétaire dégradé, la reconduction des CDD risquent d'être dépendant du budget accordé à chaque direction, à l'opposé de la stabilité et la continuité des emplois que réclame le travail des Finances Publiques.

Une différence de traitement entre fonctionnaires et contractuel·es pour une charge de travail égale ???

Il peut y avoir un sentiment que des tâches qui sembleraient plus ingrates puissent être donner à certains collègues. Ainsi, des collègues contractuel·es ont pu être affecté à l'accueil dès le premier jour de leur contrat tout simplement, ou que pour les SIP de Nantes Nord, ce sont principalement les agent·es contractuels qui effectuent les renforts au nouvel AJV.

Certains collègues peuvent avoir le sentiment que leur savoir et le bagage

de leurs expériences de travail précé-
dentes n'est trop souvent pas reconnu
à sa juste valeur, alors que cela ne peut
qu'apporter un plus aux services.

De plus, à l'arrivée dans les services,
pas de formation à l'ENFIP, mais un
apprentissage du travail au fil de l'eau,
avec un tutorat qui peut être inexistant,
ou déficient.

Certains chef·fe·s de services ne semblent
pas trop se préoccuper du devenir des
contractuel·les dans les services.

A travail égal, salaire égal !!!

Pourquoi enfin, des collègues peuvent
se retrouver à travail égal avec un sa-
laire différent ?

Le recrutement de ces collègues se fait
la plupart du temps à minima pour la
rémunération, pour à peu près 1500€
pour un agent C. les collègues contrac-
tuel·les ne bénéficient pas non plus de
primes spécifiques, y compris celles
liées à des contraintes ou pénibilités
particulières.

Il en va de même au niveau de la re-
prise de son ancienneté, à l'évolution
de carrière, ou même à terme de ses
droits à la retraite

Les personnels contractuels ne sont
pas responsables de leur mode de re-
crutement, qui reste indigne au vu des
rémunérations, des conditions de tra-
vail et de l'absence de droits et garan-
ties et de perspectives de carrière.

LA CGT REVENDIQUE :

➤ **Un droit réel à la formation, le tutorat, au télétravail, et l'intégration aux équipes de travail, sans aucune différenciation de statuts,** sans que les chef·fes de services ne semblent attribuer certaines tâches moins gratifiante aux contractuel·les, et cela parfois sans formation.

➤ **Que chaque collègue précaire qui occupe un poste où il se trouve bien, soit fonctionnarisé, ou a minima titularisé, que l'engrenage de la précarité des contrats soit cassé, que chacun puisse travailler avec un statut égal, pour un travail égal.**

M. GIRAUT ne cesse de dire qu'il n'arrive pas à attirer de nouveaux agents, et qu'il se voit contraint de laisser des postes vacants, mais pourquoi alors ne pas pérenniser chaque emploi précaire ? Rappelons qu'en 2025, ce sont 8 emplois de CDD qui ont pu être fonctionnarisés, c'est donc possible !! et pourquoi se poser la question de la création d'un concours régional, alors qu'on pourrait pérenniser des emplois déjà présent sur des chaises.

➤ **A défaut d'amélioration du contrat de travail, une revalorisation des salaires et des conditions de travail des collègues contractuel·les !**

A travers cela, la CGT réaffirme se battre contre la précarité dans la fonction publique en général. Les secteurs hospitaliers et de l'éducation nationale ont testé avant nous la précarisation des contrats de travail, et nous voyons le résultat actuel : un service publique en crise et tiré vers le bas, avec des agent·es en souffrance dans ces secteurs.

La CGT appelle tous les agent·es contractuel·les de Nantes à s'organiser, afin de défendre ses droits, et à venir nous rencontrer (??) afin de pouvoir porter ensemble votre voix et vos revendications collectivement auprès de notre direction.